



Enseignement secondaire et secondaire technique

Formations continues d'écoles

Guide d'information

Ce guide d'information s'adresse aux comités d'école qui souhaitent organiser une formation continue en interne avec le soutien de l'Institut de Formation continue du SCRIPT (IFC).

Institut de Formation continue • www.formation-continue.lu

21, boulevard de la Foire • L-1528 Luxembourg

Fax : 46 68 15

Camille Peping: 247-85964 • camille.peping@men.lu

Dans les limites de ses ressources budgétaires, matérielles et humaines, l'Institut de Formation continue peut proposer les services d'ingénierie et de financement suivants :

- analyse des besoins
- conception, organisation et suivi de la formation continue
- gestion des inscriptions et des attestations
- indemnisation des formateurs et des formatrices.

Pour soutenir le développement des écoles, notamment à travers la formation continue, l'Institut de Formation continue propose l'élaboration de plans de formation continue pluriannuels.

Le guide d'information concerne aussi bien les activités de formation continue organisées dans le cadre du plan pluriannuel que celles organisées ad hoc.

1. La formation continue d'école est...

Complémentaire au programme national, qui soutient notamment les enseignant/e/s dans le développement de leurs compétences professionnelles, la formation continue d'école permet :

- de promouvoir la coopération et de développer le travail en équipe
- de partager une vision commune et de faire évoluer les représentations sur l'apprentissage en tenant compte l'hétérogénéité des élèves et de leurs manières d'apprendre
- de déterminer les objectifs à atteindre, notamment dans le cadre du plan de réussite scolaire, et de développer les compétences pédagogiques y relatives
- d'instaurer une démarche pédagogique commune au sein des cycles et de garantir une cohérence des cycles 1 à 4
- de développer l'école en tant qu'organisation apprenante.

2. Les conditions

Cette complexité nécessite une conception réfléchie. Ainsi, pour qu'une activité de formation continue en interne (formation d'équipe ou d'école) contribue au développement de la qualité de l'école, les conditions suivantes doivent être remplies par l'école :

- Les participant/e/s comprennent explicitement leur processus de travail comme un scénario didactique de formation continue, planifié et préparé.
- Les objectifs de la formation continue discutés et retenus doivent clairement viser les compétences professionnelles à développer. Ainsi, les journées de formation continue s'accompagnent de travaux de préparation concrets et pertinents.
- La forme, l'approche méthodologique et la durée de la formation continue sont fonction des objectifs fixés.
- Les séances de formation continue sont documentées – la documentation décrit dans quelle mesure les objectifs spécifiques seront atteints. La documentation reflète tant le point de vue des personnes en formation que celui des formateurs et formatrices impliqués dans ce processus de formation.
- En principe, un nombre minimum de 12 personnes est requis par session de formation continue en interne. Ce nombre est adapté en fonction des publics cibles et de la composition de la communauté scolaire en question.
- Les plus-values pédagogiques, les expériences ainsi que les résultats sont communiqués à l'ensemble de l'école.

Ces conditions permettent de délimiter les activités de formation continue par rapport à d'autres activités organisées en commun, telles que le libre échange d'expériences, les concertations, la réalisation de projets communs.

3. Formes

En fonction des objectifs, la formation continue en interne peut se concevoir sous différentes formes. L'éventail comprend aussi bien des formations continues séquentielles que des séances de coaching, de supervision, des cercles de qualité et des journées pédagogiques.

Pour amorcer le développement scolaire :

La formation continue en interne vise le développement de l'école. Ainsi, les activités de formation continue ponctuelles à l'attention de l'ensemble du personnel enseignant se réaliseront, essentiellement, lors de la phase de sensibilisation et de détermination des objectifs pour le développement de l'école.

Ces activités de formation peuvent prendre les formes d'exposés, de conférences et de journées pédagogiques. La portée de ces mêmes activités étant limitée, il y a lieu de négocier la suite des démarches de formation.

2. Pour accompagner le développement scolaire :

Dans le souci de favoriser le transfert des plus-values pédagogiques développées en formation dans la pratique professionnelle au quotidien, les activités de formation continue ponctuelles sont remplacées dans la mesure du possible par le modèle séquentiel suivant qui est articulé en *cinq moments* et qui prend appui sur les pratiques:

- ① *Phase de préparation :*
échanges sur les pratiques des enseignants et des enseignantes, visites de classes.
- ② *1re phase de formation :*
séance/s d'initiation.
- ③ *Phase de mise en pratique (accompagnée).*
- ④ *2e phase de formation :*
séance/s de mise en commun et de réflexion.
- ⑤ *Suivi :*
selon la complexité des objectifs retenus, le modèle séquentiel ci-dessus peut être complété par des séances d'approfondissement, d'échanges et de coaching.

Le nombre et la durée des séances ainsi que leur rythme sont fonction des objectifs fixés. L'important est de prévoir assez de temps pour permettre des phases pratiques réalistes.

4. Sujets de formation continue

Seules les activités présentées dans le programme *en référence aux priorités retenues pour 2011-2012* peuvent être organisées au sein des écoles pour répondre aux besoins et aux questionnements des équipes pédagogiques.

Dans le contexte du développement de l'école en tant qu'organisation apprenante, la formation continue en interne concerne d'abord le développement de l'enseignement qui s'articule avec le développement de l'organisation et le développement de chaque professionnel/le et le développement du travail en équipe.

Ainsi, les domaines recommandés de formation continue en interne concernent :

- *La gestion participative de la classe* et la motivation (Partizipation und Motivation).
- *L'enseignement orienté vers l'apprentissage des compétences* (Kompetenzorientiertes Unterrichten und Lernen).
- *La promotion, l'observation et l'évaluation des progrès d'apprentissage* (Lernprozesse fördern und beurteilen).
- *La différenciation* (Differenzierung, Individualisierung, Umgang mit Heterogenität).
- *Le travail en équipe* (Zusammenarbeit im Team).
- *La communication avec les parents* (Eltern und Schule).

5. Critères de qualité

Une formation en interne doit être orientée vers les besoins et de l'école et des personnes en tenant compte des priorités du développement de l'école concernée et des biographies individuelles.

S'appuyant sur un cadre théorique scientifique sans cesse actualisé, elle est conçue de manière à cibler spécifiquement les pratiques pédagogiques. De plus, elle doit favoriser les échanges entre enseignant/e/s sur leurs pratiques et, aussi, sur la mise en commun et l'analyse de ces mêmes pratiques.

La variété des arrangements didactiques proposés permettra de favoriser un transfert actif et réfléchi des connaissances et des compétences développées en classe.

La formation prend appui sur des modes d'animation adaptés aux adultes et sur l'intégration du gender-mainstreaming.

Les formateurs/-trices clarifient les objectifs de la formation et les adaptent, le cas échéant, aux attentes et aux besoins des personnes en formation.

Les formateurs/-trices veillent à créer un climat favorisant l'apprentissage et le respect mutuel, et, à offrir un cours de qualité (compétences disciplinaires et didactiques) ainsi qu'à présenter des documents de travail clairs et pertinents.

L'établissement scolaire garantit des conditions de formation continue adaptées et constructives, autant sur plan organisationnel que sur le plan du développement professionnel.

Les formations continues sont systématiquement soumises à des évaluations de qualité afin de garantir le niveau d'exigence défini et de permettre l'évolution selon les besoins.

6. Priorités

Les priorités retenues pour l'année scolaire 2010-2011 témoignent de la continuité des travaux en cours tout en mettant l'accent sur la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement fondamental.

Dans le souci de contribuer à la réussite scolaire des élèves, les formations prioritaires visent le développement des compétences professionnelles suivantes :

Priorité 1 : L'apprentissage

- Connaître les modèles cognitifs de l'apprentissage, les facteurs favorisant l'apprentissage et les obstacles.
- Être informé/e sur le développement cognitif, psychosocial et émotionnel des garçons et des filles.
- S'approprier un répertoire de concepts pédagogiques pertinents.

Priorité 2 : L'approche par compétences

- Organiser et animer des situations d'apprentissage et d'évaluation.
- Observer et évaluer les activités d'apprentissage.
- Gérer la progression des apprentissages au sein des cycles.
- Concevoir et faire évoluer des dispositifs de différenciation.
- Impliquer les élèves dans leurs apprentissages et leur travail.

Priorité 3 : Le travail en équipe et la communication

- Travailler en équipe (de cycle, multi-professionnelle, disciplinaire, école – maison relais, ...).
- Coopérer au sein de l'école.
- Informer et impliquer les parents.
- Gérer un projet.

Priorité 4 : Le développement de la qualité

- S'intéresser aux indicateurs de qualité.
- Interpréter les résultats (épreuves standardisées) au profit de notre école.
- Mettre en œuvre et évaluer un plan de réussite scolaire.

Priorité 5 : La gestion des établissements scolaires

- Participer à la gestion des écoles (administration, gestion des ressources humaines et innovation pédagogique).
- Gérer le changement.
- Agir en tant que médiateur/médiatrice.
- Agir en tant que leader pédagogique.

Priorité 6 : Le travail socio-éducatif (priorité complémentaire réservée aux éducateur et éducatrices diplômé/e/s et gradué/e/s)

- Organiser et animer des activités socio-éducatives.
- Observer et documenter les progrès des élèves.

Les priorités 1 à 4 s'adressent à tout le personnel enseignant et socio-éducatif des écoles et des lycées. La priorité 5 est réservée aux membres des comités d'école, la priorité 6 s'adresse aux éducateurs et éducatrices (diplômé/e/s et gradué/e/s).

7. Organisation

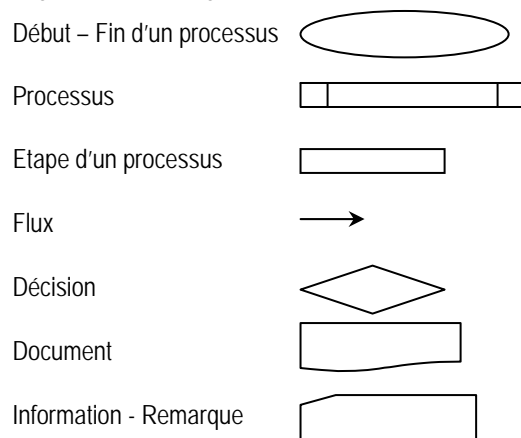
En principe, les membres des comités d'école en charge de la coordination de la formation continue de leurs équipes pédagogiques et éducatives ont la possibilité de faire une demande de formation pendant toute l'année scolaire.

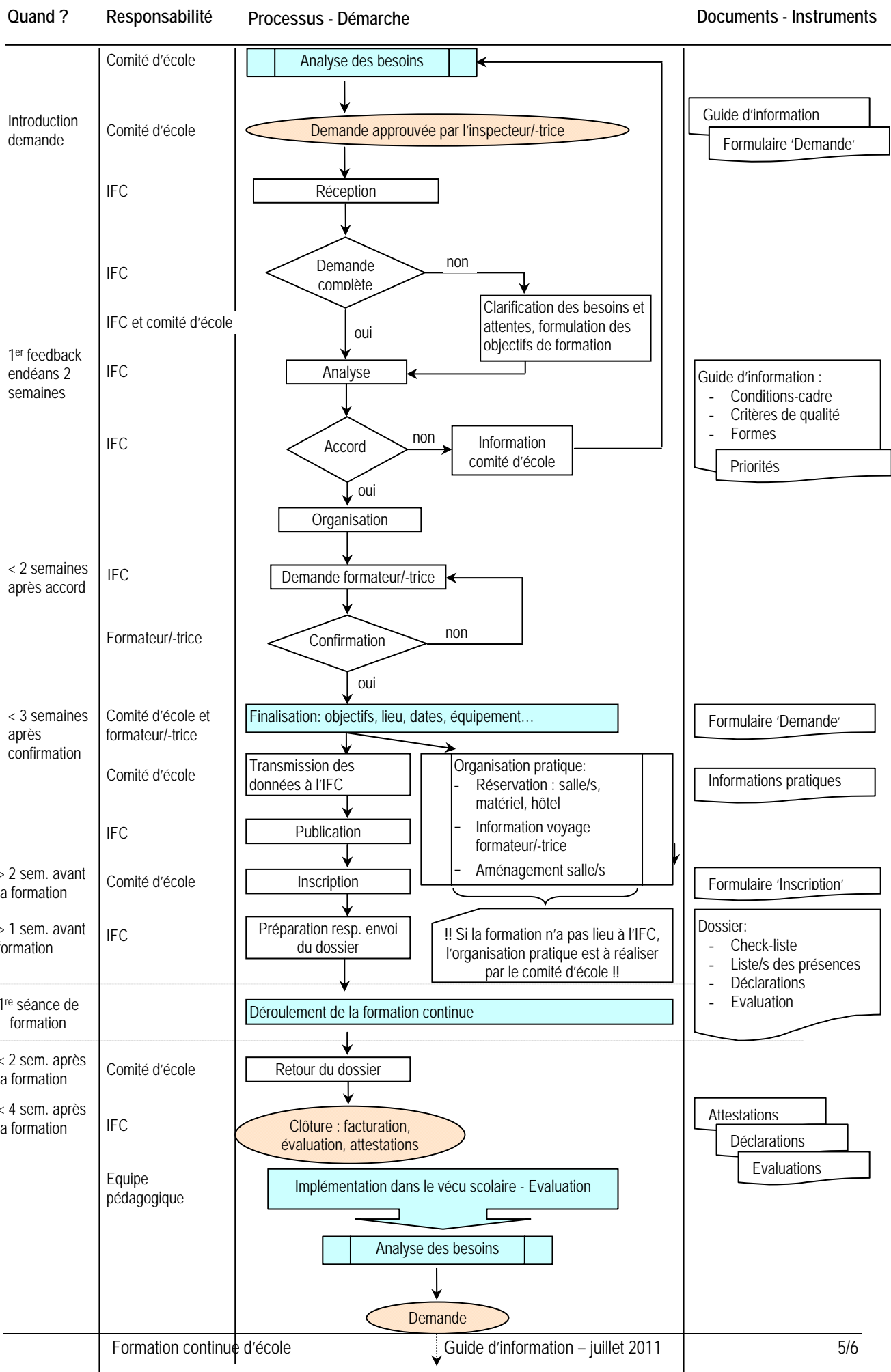
Les formations continues en interne constituent un instrument de développement de la qualité scolaire. Dans cette perspective, leur planification s'insère dans le cadre d'un plan de formation pluriannuel en relation avec le plan de réussite scolaire de l'école sur base d'une analyse des besoins.

Les demandes des écoles approuvées par l'inspecteur ou l'inspectrice sont à adresser à l'Institut de Formation continue au moins 2 mois avant le début souhaité de l'activité de formation.

L'ordinogramme ci-contre décrit le processus d'organisation en précisant les responsabilités, délais et instruments disponibles.

Légende de l'ordinogramme :





8. Obligation de formation continue

Conformément à la circulaire ministérielle du 5 juillet 2010 concernant l'organisation des lycées et des lycées techniques, la tâche réglementaire comprend la participation à au moins 24 heures de formation continue certifiée par période de 3 ans.

Aucune formation ne peut être mise en compte si elle n'a été auparavant agréée par le directeur ou la directrice.

Selon les modalités en vigueur, ne peuvent être considérées que les heures de formation ayant lieu en dehors de la tâche d'enseignement.

9. Annexes

Formulaire 'Demande'

Formulaire 'Inscriptions'